



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1630-19

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1630-17 DE CONSTRUCTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 20 août 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le projet de règlement suivant :

- 1630-19 de construction;

L'objet du projet de règlement est de remplacer pour l'ensemble du territoire de la Ville, le règlement de construction numéro 1530-17 notamment afin de soustraire la Ville de Saint-Constant de l'application du Code de construction du Québec.

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 3 septembre 2019 à 18h30, au Pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon à Saint-Constant.

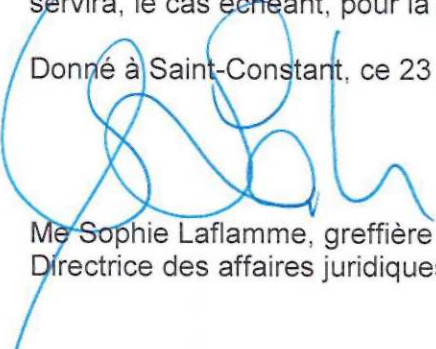
Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 23 août 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques